

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 NOVEMBRE 2018**

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215903691-20181119-DELIB191118\_21-DE

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 25

L'an deux mil dix huit

Le dix neuf novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

**OBJET**

**SEJOUR NEIGE –  
INFORMATION DU CHOIX DU  
PRESTATAIRE – ADOPTION  
DU TARIF DE PARTICIPATION  
DES FAMILLES**

Étaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J. DOLEZ C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B. COLLET C. SPOTO S. THUILLET MP. DE MULDER A. RAMEZ D. MOREAU G. PREUVOT R. COLOMBEL L. GOBERT J. GARNERONE L.

Étaient excusés : DESROUSSEAU C. MULON M. RIFF C. COLLET Ch. NATHIEZ V. MONTAY G. HAMADI A. DEBIONNE M.

Procurations respectives à : THUILLET MP. COLLET C. PREUVOT R. SALADIN B. COLOMBEL L. BAUDRIN P. RAMEZ D. MOREAU G.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2018

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 13/11/2018

Étaient absents non excusés : PREVOT V. MUSY F.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour recruter le prestataire qui aura en charge l'organisation du séjour à la neige pour 34 enfants de CM2 de la commune lors des vacances scolaires de février 2019.

Planète Aventures a été retenu en fonction de critères qualitatifs (lieu, organisation, nombre d'heures et de jours de ski, qualité de l'animation...) et du prix, soit 850 € par enfant. Ce séjour se déroulera à CHATEL durant la 1ère semaine des vacances de février 2019, soit du 9 au 17 février 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Jeunesse, de déterminer le montant de la participation des familles :

- 94,00 € par enfant (2018 : 92,00 €)
- en cas de fratrie 84,00 € par enfant (2018 : 82,00 €).

Un paiement en deux fois sera autorisé pour les familles qui le désirent. Une aide du CCAS sera accordée aux familles en difficulté.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède, à l'unanimité, agrée les tarifs proposés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 20 novembre 2018  
la Directrice Générale des Services

